



Non respect de l'alignement

Par **grecitz**, le **22/09/2022** à **17:59**

Bonjour,

En constatant un rétrécissement de trottoir inhabituel dans une rue de la commune, une association (dont je suis memebre) a alerté le maire de cette anomalie qui semble résulter d'une infraction de la part d'un propriétaire qui a implanté sa clôture sur rue, sans respecter l'alignement.

Existe t-il un délai de prescription qui empêcherait le maire de contraindre le riverain à respecter l'alignement et à reculer sa clôture ?

Par **amajuris**, le **22/09/2022** à **19:08**

bonjour,

si ce propriétaire a implanté sa clôture sur le domaine public, il n'y a pas de prescription puisque le domaine public est imprescriptible.

rien n'interdit au maire de faire supprimer cet empiètement sur le domaine public.

salutations